

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°147/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20231213-D_2023_147-DE

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 76
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 15

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

19/12/2023

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BELLERON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; MARILLIER Mickaël ; PETIT Fabien.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CLOSCAVET Marie-Claire à MILLET Jacqueline ; DAVID Lauriane à GEAY David ; DEVAUX Catherine à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DOUVRE Jacques à RAVIER Pascal ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à PIETRIGA Guy ; LAVRY Dominique à BUCHOT Jean-Yves ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; POURCELOT Anaïs à DELORME Carole ; RUDE Bernard à RASSAU Jean-Noël ; ROZEK Evelyne à PROST Philippe VACELET ; Jean-Marie à HUGUES Guy.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; FAVIER Jean-Louis (représenté par PETIT Fabien) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LARUADE Laurent ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MILLET Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Absents : BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Grégoire LONG.

Objet : DOMAINES ET PATRIMOINE - Cession de parcelles à la Commune d'Arinthod

Rapporteur : Jean Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Emeraude communauté a cédé par délibération en date du 8 juin 2022 le bâtiment de l'ancienne trésorerie d'Arinthod à la Fédération des Associations des Chasseurs de Chiens Courants (FACCC).

Une réserve incendie de compétence communale ainsi qu'un emplacement réservé le long de la route départementale 109 introduit dans le PLU de la Commune d'Arinthod se situent sur l'ancienne propriété de Terre d'Emeraude.

Afin que la Commune puisse assurer la bonne gestion de ses équipements, la Communauté de communes a fait réaliser une division parcellaire et souhaite céder les parcelles cadastrées OG n°940 d'une superficie de 286m² et ZH n°516 d'une superficie de 2m² à la Commune à l'euro symbolique conformément à l'estimation de France Domaine en date du 23 novembre 2023.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 05 Décembre 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

DE CEDER à l'euro symbolique les parcelles cadastrées OG n°940 d'une superficie de 286m² et ZH n°516 d'une superficie de 2m²

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à la décision, notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président

